



MAIRIE de HUISSEAU-SUR-COSSON
Loir-et-Cher

SÉANCE DU 10 AVRIL 2019

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire de Huisseau sur Cosson, suite à la convocation du 02 avril 2019 adressée et publiée le même jour.

Présents :

Monsieur Joël DEBUIGNE, Maire.

Mesdames et Messieurs les Adjoint

Claire CAILLON, Bertrand GRISEL, Alain PREGEANT, Yvette LANÇON.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Joël BARON, Bruno MOREAU, Sylvie RIBAIMONT, Lionel RUÉ-THIBAL, Maryse FERMÉ, Isabelle HUARD, Agnès DUPONT, Virginie VINCENT, Nicolas VERNEAU.

Absents :

Stéphane LABBÉ, qui donne pouvoir à Nicolas VERNEAU.

Secrétaire de séance :

Isabelle HUARD,

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 07 mars 2019

Il est approuvé à l'unanimité.

Démission d'un conseiller municipal

Monsieur Jean DE GOLOUBINOW a démissionné de ses fonctions. Cette démission a été actée par les services de la Préfecture.

Délibération N°001/ avril -2019

BUDGET PRIMITIF 2019 - CHAMPS DE LIGNY

Monsieur Bertrand GRISEL, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	10621	10621
Investissement	0	0

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix POUR adopte le budget primitif 2019 du budget lotissement les Champs de Ligny ainsi présenté.

Délibération N°002/ avril -2019

Budget annexe locaux commerciaux - compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les

mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2018 dressé par Madame MENARD, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 15 voix POUR.

Délibération N°003/ avril -2019

Budget annexe LOCAUX COMMERCIAUX - Compte Administratif 2018

Monsieur Bertrand GRISEL, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du budget des locaux commerciaux année 2018

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2018
Investissement	8 231.12	0.00	0	8 231.12
Fonctionnement	85 781.46	0.00	7 381.42	93 162.88
TOTAL	94 012.58	0.00	7 381.42	101 394.00

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bertrand GRISEL, adjoint au Maire, procède au vote du Compte Administratif 2018, présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2018, par 14 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°004/ avril -2019

Budget annexe - LOCAUX COMMERCIAUX - Affectation du résultat 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix POUR, après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018.

- Constatant que le Compte Administratif présente :
Un excédent cumulé de fonctionnement de 93 162.88
Un excédent cumulé d'investissement de 8 231.12

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit au budget primitif 2019 au 002 : 93 162.88 euros.

Délibération N°005/ avril -2019

Budget annexe Locaux Commerciaux - Inscription de l'excédent 2018 au Budget Général

Monsieur Bertrand GRISEL, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'inscrire au Budget Primitif 2019 du budget Locaux Commerciaux, la somme de 7 381 euros au compte 6522 pour son affectation au budget général.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'inscrire en dépenses au budget locaux commerciaux à l'article 6522 la somme de 7 381 euros et en recettes en fonctionnement du budget général à l'article 7551 la somme de 7 381 euros.

Délibération N°006/ avril -2019

BUDGET PRIMITIF 2019 - LOCAUX COMMERCIAUX

Monsieur Bertrand GRISEL, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif 2019.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	123 162	123 162
Investissement	88 231	88 231

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix POUR adopte le budget primitif 2019 du budget Locaux Commerciaux ainsi présenté.

Délibération N°007/ avril -2019

BUDGET COMMUNAL- compte de gestion 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développements des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2018, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le compte de Gestion 2018 dressé par Madame MENARD, Receveur municipal, est approuvé, à l'unanimité, par 15 voix POUR.

Délibération N°008/ avril -2019

BUDGET COMMUNAL - Compte Administratif 2018

Monsieur Bertrand GRISEL, adjoint au Maire, présente au Conseil Municipal les résultats d'exécution du Budget Communal 2018.

Résultat d'exécution du Budget (Hors restes à réaliser)

Budget principal	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE 2018
Investissement	-259 983.10	0.00	248 382.65	-11 600.45
Fonctionnement	280 476.69	280 476.69	289 805.15	289 805.15
TOTAL	20 493.59	280 476.69	538 187.80	278 204.70

Après cet exposé, le Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Bertrand GRISEL, adjoint au Maire, procède au vote du Compte Administratif 2018 présenté par Monsieur le Maire.

Le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2018, par 14 voix POUR, 1 Abstention.

Délibération N°009/ avril -2019

Budget communal - Affectation du résultat d'exploitation 2018

Le Conseil Municipal, à l'unanimité par 15 voix POUR après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2018,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018,

Constatant que le Compte Administratif présente :

- Un excédent cumulé de fonctionnement de	289 805.15
- Un excédent cumulé d'investissement de	-11 600.45
- Un solde de dépenses d'investissement restant à réaliser de	21 426.00
- Un solde de recettes d'investissement restant à réaliser de	78 660.00

Décide d'affecter le résultat excédentaire de fonctionnement comme suit : au Budget Primitif 2019

- Le solde disponible est affecté comme suit, affectation complémentaire en réserves : 289 805.15 (Compte 1068 excédent de fonctionnement capitalisé 289 805.15 euros).

Délibération N°010/ avril -2019

Budget communal - Vote des TAXES

Le Conseil Municipal fixe ainsi le taux des 3 taxes,

- Taxe d'Habitation18.48 %
- Taxe foncière (bâti)..... 23.23 %
- Taxe foncière (non bâti)..... 60.21 %

Les taux sont adoptés à l'unanimité par :

12 voix POUR

3 voix CONTRE.

Délibération N°011/ avril -2019

BUDGET COMMUNAL - DIVERS

Le Conseil Municipal vote le Budget Primitif 2019.

- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les opérations détaillées
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Délibération N°012/ avril -2019

BUDGET COMMUNAL - BUDGET PRIMITIF 2019

Monsieur Bertrand GRISEL, Adjoint, présente le projet de budget primitif 2019 du budget communal soit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 572 023	1 572 023
Investissement	524 583	524 583

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, par 15 voix POUR, adopte le budget primitif 2019 ainsi présenté.

Délibération N°013/ avril -2019

TRANSFORMATION DU POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS NON COMPLET EN POSTE D'ADJOINT DU PATRIMOINE A TEMPS COMPLET

Suite à la fin du contrat aidé au 17 avril 2019, Monsieur le Maire propose de transformer le poste d'adjoint du patrimoine à temps non complet 24/35^{ème} en poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au 18 avril 2019.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide de transformer le poste tel que précisé ci-dessus.

DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE L'ASSOCIATION FEH (Fêtes des Enfants Huissellois)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la F. E. H. a décidé d'organiser une manifestation le 21 septembre 2019 à l'occasion de leur 20^{ème} anniversaire.

Une demande a été effectuée au Conseil Départemental pour le prêt du car-podium. La Mairie a obtenu un avis favorable.

Pour l'organisation de cette manifestation, la F.E.H. sollicite la Municipalité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de 1800 euros pour le 20^{ème} anniversaire de l'association F.E.H.

AFFAIRES DIVERSES

- Madame Yvette LANCON informe le Conseil Municipal que le charcutier ne viendra plus le mercredi matin sur le marché.
- Monsieur Bertrand GRISEL demande que chaque responsable de commission communique et tienne à jour le tableau de suivi du budget annuel.
- Monsieur le Maire rappelle la date du 26 mai 2019 pour les prochaines élections européennes et demande aux élus de s'inscrire sur le tableau des présents pour tenir les bureaux de vote.
- Madame Claire CAILLON rappelle que tous les dépôts sauvages sont interdits.
- Le Tour du Loir-et-Cher traversera la Commune, pour sa 1^{ère} étape, mercredi 17 avril vers 15 heures.

La séance est levée à 21 heures 45.



Le Maire,

Joël DEBUIGNE